

**COURS 07 : Contexte et tendances actuelles****A) La relance économique**

Entre 1999 et 2019 plusieurs plans de relance ont été engagés s'agissant d'un contexte financier très favorable. En effet, les rentrées budgétaires sont passées de 950,5 milliards de dinars en 1999 à 5 957,5 milliards en 2013. Durant cette période, l'Algérie a pu bénéficier d'une hausse importante des cours du pétrole. Ses recettes se sont « multipliées par près de 6,2 [+ 526 %] en l'espace de 15 ans.

L'un des premiers plans de développement remonte à avril 2001. Il s'agit du Plan de soutien à la relance économique (PSRE) qui a été doté d'un budget de 525 milliards de dinars. De nombreux projets ont été inscrits au programme. Les dépenses ont finalement dépassé les 620 milliards de dinars.

Durant ces années, un Plan national de développement agricole est également mis sur les rails. Objectif : relancer le secteur de l'agriculture. Des milliers de projets ont été inscrits au programme auquel des milliards de dinars ont été consacrés.

Un deuxième plan de soutien à la relance économique est mis en œuvre entre 2005 et 2009. Le budget annoncé pour ce nouveau programme est de 50 milliards de dollars. « Jamais l'Algérie n'a mobilisé un budget aussi important pour relancer son économie »,

C'est durant ces années 2000 que des mégaprojets, dont celui de l'autoroute Est-Ouest (1 216 KM) sont lancés. C'est également durant cette période que les plus grands scandales de corruption éclatent dans le pays, dont celui de l'autoroute financée sur les fonds propres de l'État.

Le prix du pétrole qui grimpe fait oublier la nécessaire remise en question d'une politique économique basée sur la dépense publique. D'autres programmes de construction d'infrastructures et de logements sont engagés par l'État. Le choc intervient en 2014 avec l'effondrement des cours du pétrole. « À l'instar des autres pays exportateurs de pétrole, l'économie nationale subit la baisse des prix du baril qui est une source de vulnérabilité importante pour la balance des paiements et les finances publiques. Après avoir évolué dans la fourchette de 108,35 à 113 dollars/baril en moyenne mensuelle au cours du premier semestre 2014 (109,92 dollars en moyenne semestrielle), le prix du pétrole algérien s'est établi à 100,97 dollars/baril en moyenne au troisième trimestre 2014, pour baisser ensuite à 77,06 dollars/baril au quatrième trimestre 2014. En moyenne mensuelle, il est passé de 113 dollars/baril en juin 2014 à 96,02 dollars/baril en septembre 2014 et à 65,83 dollars/baril en

décembre 2014 », note la banque d'Algérie dans une note de conjoncture.

Il faut attendre le mois d'août 2017 pour écouter le Chef du gouvernement reconnaître très officiellement que l'État pouvait être dans l'incapacité de payer les fonctionnaires en novembre afin de justifier le recours au financement interne non conventionnel et donc à la planche à billets.

Les années 2018 et 2019 sont marquées par de graves difficultés financières en l'absence de perspectives de sortie de crise.

### **B) Les défis et enjeux actuels**

Les contours d'une nouvelle politique économique semblent se dessiner depuis le début de l'année 2020. En effet, le Plan d'action du gouvernement estime impératif "le renouveau économique et la mise en place d'une stratégie cohérente visant la sortie du système rentier et de la bureaucratie".

Pour réaliser ce renouveau économique, le gouvernement focalise ses efforts sur la réforme du système financier et le renouveau économique, la lutte contre le chômage et la promotion de l'emploi.

Dans ce cadre, la réforme profonde du système financier passera par "la refonte du système fiscal garantissant l'équité à travers l'exonération des salaires mensuels de moins de 30 000 Dinars, ainsi que l'efficacité et la rapidité du recouvrement des impôts et la mise en place de nouvelles règles de la bonne gouvernance du budget".

Il est également évoqué la nécessité de l'instauration de nouvelles règles de gouvernance budgétaire, expliquant que la satisfaction de la demande sociale exige un nouveau système basé sur la réduction des dépenses de fonctionnement, l'abandon du modèle de relance reposant uniquement sur les dépenses publiques ainsi que la réactivation de l'économie à travers l'ouverture d'espaces et de nouveaux leviers à travers l'investissement et les solutions économiques alternatives.

Concernant la modernisation du système bancaire et financier, ce Plan propose "la création de banques spécialisées et de fonds d'investissement dédiés aux petites et moyennes entreprises et start-up, ainsi que le déploiement de certaines banques nationales à l'étranger, à travers l'ouverture d'agences, mais également le développement de l'information statistique et de la fonction prospective et de la bourse à travers la réalisation du Recensement Général des Populations et de l'Habitat et la finalisation de l'étude stratégique intitulée Vision Algérie 2035".

Le renouveau économique accompagnant la réforme financière "exige une nouvelle politique économique articulée autour des grandes orientations stratégiques suivantes :

- ✓ structurer l'économie autour des secteurs pourvoyeurs d'emplois ;
- ✓ créer un environnement des affaires transparent, équitable et favorable à l'investissement et à l'entrepreneuriat ;
- ✓ faire émerger une nouvelle économie fondée sur l'innovation, la compétitivité, la qualité et le savoir", en mettant l'accent sur la sécurité alimentaire, la transition énergétique et la transition numérique.

S'agissant de la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, le gouvernement fait part de sa volonté de gérer les mutations du marché du travail et d'intégrer l'activité publique dans

***le domaine de l'emploi, annonçant, dans ce cadre :***

- la réorganisation et le renforcement du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle
- l'adéquation des programmes de formation aux besoins du marché de travail
- la création d'activités pour encourager l'entrepreneuriat".

***En ce qui concerne la politique sociale***, elle s'articulera autour de plusieurs axes dont :

- l'accroissement et la consolidation du pouvoir d'achat du citoyen par la revalorisation du Salaire national minimum garanti (SNMG),
- la prise en charge des populations vulnérables,
- la préservation et la consolidation des systèmes de sécurité sociale,
- la facilitation de l'accès du citoyen à un logement décent, en ciblant en priorité les ménages à faibles revenus, le lancement d'un nouveau programme de 1.000.000 de logements durant le quinquennat 2020-2024".